



Programme de Partenariat
Dano-Arabe



OXFAM
أوكسفام

MARCHÉ DU TRAVAIL AU MAROC

Défis structurels et pistes de réforme pour
réduire les inégalités





Programme de Partenariat
Dano-Arabe



OXFAM



OXFAM
اوكسفام

12 Rue Hamza, Rabat
Tél. : 70250-376 05



#oxfammaroc
www.oxfam.org





MARCHÉ DU TRAVAIL AU MAROC

Défis structurels et pistes de réforme
pour réduire les inégalités

LE MARCHÉ DU TRAVAIL MAROCAIN, PROFONDÉMENT INÉGALITAIRE, EST LE REFLET DES INSUFFISANCES DE LA TRAJECTOIRE DE CROISSANCE ACTUELLE ET D'UNE SOCIÉTÉ PEU INCLUSIVE, QUI MARGINALISE FEMMES ET JEUNES.

DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 2000, LE MAROC CONNAIT UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE SA POPULATION MALGRÉ UNE ABSENCE DE RATTRAPAGE ÉCONOMIQUE.

Le Maroc appartient à la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, avec **un PIB par habitant de 3 158 USD¹ en 2020**. En **20 ans**, le revenu par habitant en termes constants a augmenté d'environ 60%, contribuant à l'amélioration des conditions de vie de la population. Le taux de pauvreté au seuil national est ainsi passé de 15,3% à 4,8% de la population entre 2000 et 2014 et l'extrême pauvreté a quasiment été éradiquée au niveau national. Pour autant, la progression du PIB par habitant au cours des vingt dernières années a été plus faible que celle de la moyenne des pays à revenus intermédiaire, de la tranche supérieure ou inférieure. Aussi, le rythme de croissance du Maroc n'est pas suffisant pour permettre au Royaume de converger vers les pays plus aisés.

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE LA PÉRIODE RÉCENTE A ÉTÉ GLOBALEMENT DYNAMIQUE MAIS S'ESOUFFLE PROGRESSIVEMENT.

La croissance du PIB s'est établie en moyenne à 3,6% par an entre 2000 et 2020. Le ralentissement est cependant marqué puisque ce chiffre s'établissait à 4,9% en moyenne par an sur la période 2000-2010, mais seulement à 2,3% sur la décennie suivante. Cette croissance, de par sa forte dépendance au secteur agricole et donc à la pluviométrie, a été historiquement erratique. La volatilité de la production agricole a toutefois progressivement reculé, grâce aux progrès réalisés dans l'irrigation, la mécanisation, la spécialisation et la modernisation de la chaîne productive notamment.

Le secteur représente toujours une part significative du PIB, des emplois et génère des revenus, de manière directe et indirecte, à de nombreux ménages.

LA CROISSANCE DU

PIB

ENTRE 2000-2020

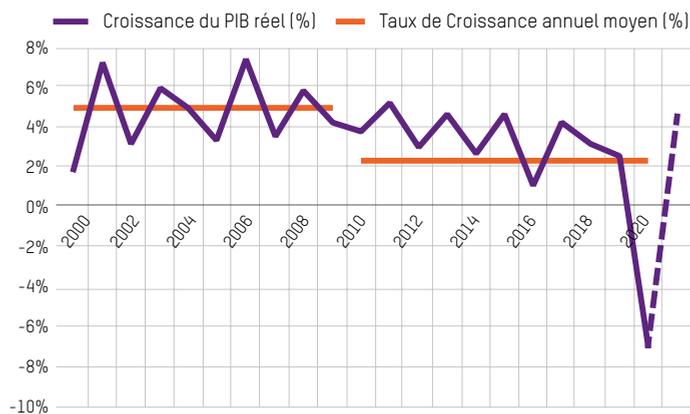
S'EST ÉTABLIE EN MOYENNE À

3,6%

PAR AN

¹ En USD courant, FMI (WEO, avril 2021)

GRAPHIQUE 1 : Croissance du PIB au Maroc entre 2000 et 2020



Source : FMI (WEO, avril 2021)

LE LENT PROCESSUS DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE FREINE SON DYNAMISME.

Le processus historique de développement met en avant la transformation structurelle des économies, c'est-à-dire la baisse de la part de l'agriculture (10% du PIB), la progression puis la stagnation de celle de l'industrie (30-40% du PIB) et le développement des services (50% du PIB). Le Maroc semble suivre la même tendance, à la différence que les évolutions sont particulièrement lentes. Depuis les années 1970, la part de l'agriculture dans le PIB marocain n'a perdu qu'environ 10 points, passant d'un quart à 15% du PIB. L'industrie a stagné, passant d'environ 30% du PIB dans les années 70 à 25% aujourd'hui. Dans le même temps, le secteur des services a progressé, gagnant près de 15 points et représentant aujourd'hui environ 60% du PIB. L'emploi a suivi logiquement les évolutions sectorielles du PIB, à savoir une transformation lente, une place toujours importante

du secteur agricole, une stagnation de l'industrie et une progression des services. Au Maroc, le rythme de transformation de la répartition sectorielle des emplois est bien en deçà des pays à revenu intermédiaire. Le secteur agricole représentait en moyenne plus de 50% des emplois dans les pays à revenu intermédiaire en 1990, baissant rapidement à 30% des emplois en 2019. Au Maroc, la part de l'agriculture n'a baissé que de 10 points dans le même temps et représente toujours 37% du



total des emplois. De la même façon, la part des services est passée de 28% à 45% de l'emploi total en moyenne dans les pays à revenu intermédiaire, entre 1990 et 2019. Au Maroc, cette part a progressé plus lentement, passant de 32% à 40%. En revanche, concernant l'industrie, le Maroc semble aligné avec les évolutions des pays à revenu intermédiaire. Tandis que **la part de l'emploi industriel de ces derniers passait de 20% à 24% entre 1990 et 2019, au Maroc celle-ci stagnait également, passant de 20% à 21,6%**. Le Royaume semble donc peiner comme la majorité des pays à revenu intermédiaire à trouver la voie de l'industrialisation et le secteur ne parvient pas à être un relai de croissance suffisant pour pallier le plafonnement du dynamisme des services.

Au cours des deux dernières décennies, le Maroc a essayé à plusieurs reprises de mettre en place un modèle de développement basé sur des grands projets sectoriels structurants visant à améliorer la compétitivité et la productivité de certains secteurs notamment le tourisme, l'agriculture et l'industrie. Afin d'encourager les activités génératrices de revenu, et pour tenter de stimuler l'effort productif et freiner la crise de l'emploi, l'Etat a mis en place un fonds dédié : « **l'initiative nationale du développement humain** ». Néanmoins, cette expérience a stimulé une économie de survie, et à plusieurs reprises une approche caritative, plutôt qu'engendré un réel développement économique. Par ailleurs, elle a enregistré

de nombreuses failles et difficultés en matière de gouvernance et d'évaluation. La plus grande victoire enregistrée à date reste le taux d'électrification rurale et d'accès à l'eau potable qui s'élève aujourd'hui au Maroc à 99,5% contre 18 % en 1998. Cependant des grandes disparités et inégalités régionales sont encore à l'ordre du jour surtout en matière d'accès à des offres de santé et d'éducation de qualité et à des opportunités d'emploi digne et décent.

Au total, le Maroc cherche toujours un modèle de croissance et de développement pérenne, à même de le faire converger durablement vers les pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure.



La démographie marocaine actuelle constitue une opportunité historique de développement.

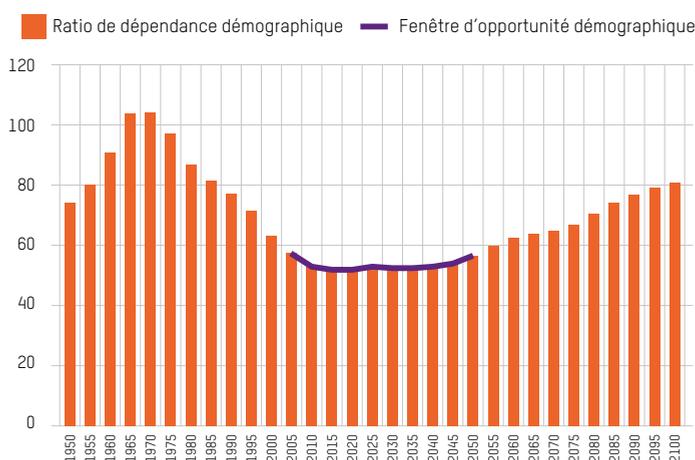
LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE DU MAROC EST QUASIMENT ACHEVÉE.

Le Maroc compte actuellement plus de 36 millions d'habitants. Le taux de fécondité a fortement décliné, passant de 7 enfants par femme en 1960 à 2,3 aujourd'hui. Cette baisse de la fécondité conduit à un ralentissement de la croissance démographique : de 1,1% entre 2010 et 2020, elle ne sera plus que de 0,9% lors de la décennie suivante. De fait, la transition démographique est enclenchée de longue date dans le Royaume et le vieillissement de la population est en cours. La pyramide des âges se rétrécit progressivement à sa base et la part de la population en âge de travailler augmente.

LE ROYAUME BÉNÉFICIE ACTUELLEMENT D'UNE FENÊTRE D'OPPORTUNITÉ DÉMOGRAPHIQUE.

Les 15-64 ans constituent la classe en âge de travailler, par opposition aux moins de 15 ans et plus de 64 ans qui constituent la partie dépendante de la population. Le ratio de dépendance calcule la part de la population dépendante en comparaison de la part de la population en âge de travailler. Plus ce ratio est faible, moins la pression sur les actifs est importante, ce qui constitue une « fenêtre d'opportunité démographique ». Cette phase s'est ouverte au Maroc au début des années 2000 et devrait s'achever dans la décennie 2040 : durant cette période la part de la population dépendante stagne pour représenter environ 50% de celle en âge de travailler.

GRAPHIQUE 2 : Ratio de dépendance et fenêtre d'opportunité démographique



Source : World Population Prospects 2019, United Nations.

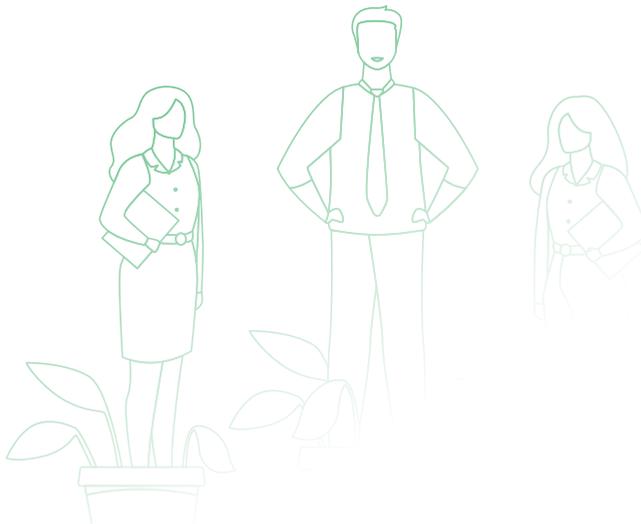
LA FENÊTRE DÉMOGRAPHIQUE EST UNE OPPORTUNITÉ RÉELLE DE DÉVELOPPEMENT SI LE PAYS RÉUSSIT À EN PROFITER PLEINEMENT.

Cette fenêtre d'opportunité permet théoriquement d'améliorer le potentiel de croissance du pays, car la part de la population en âge de travailler est plus importante, ce qui accroît le PIB par habitant. Également, durant cette période, les dépenses contraintes des ménages sont réduites, permettant une hausse de l'épargne et donc une amélioration du financement de l'investissement. Enfin, la baisse de la fécondité conduit théoriquement à la hausse de la participation des femmes au marché du travail, donc du taux d'emploi et du potentiel de croissance. Pour caricaturer, il s'agit pour les

pays bénéficiant de la fenêtre d'opportunité démographique de **"devenir riche avant de devenir vieux"** notamment en raison du poids à venir des pensions de retraite dépendant d'un nombre d'actifs réduits.

Au Maroc, la moitié de la fenêtre démographique s'est déjà refermée et le pays n'a pas su bénéficier de cette opportunité. Les insuffisances du marché du travail sont en effet trop importantes pour entraîner une hausse rapide et soutenable du PIB par habitant et pour inclure les populations les plus vulnérables.

> Le travail réalisé au travers de cette note permet d'exposer les problématiques structurelles (partie 1), d'analyser l'impact de la crise Covid-19 (partie 2) et de formuler des recommandations afin de pallier ces dysfonctionnements (partie 3).



PARTIE 1 :

LES FAIBLESSES STRUCTURELLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL AU MAROC

DES CRÉATIONS D'EMPLOI INSUFFISANTES QUI CONDUISENT À UN FAIBLE TAUX D'ACTIVITÉ ET UN CHÔMAGE STRUCTUREL RELATIVEMENT ÉLEVÉ

La démographie marocaine est entrée dans une fenêtre d'opportunité il y a environ 20 ans, qui se refermera au cours de la décennie 2040. Les avantages potentiels d'une telle démographie, présentés dans l'introduction, ne peuvent néanmoins se matérialiser en l'absence de créations d'emplois suffisantes.

LES CRÉATIONS D'EMPLOIS SONT INSUFFISANTES POUR ABSORBER L'AUGMENTATION DE LA POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER.

La population marocaine a augmenté de 7,7 millions de personnes entre 2000 et 2020, soit une hausse annuelle moyenne de 383 400 de personnes. Étant donné la pyramide des âges, la population en âge de travailler² a crû d'environ 7,5 millions de personnes, correspondant à une hausse moyenne d'environ 370 000 personnes. En clair, chaque année entre 2000

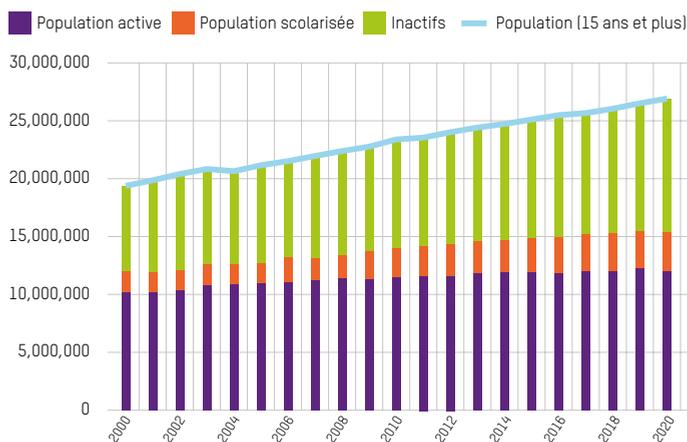
et 2020, 370 mille Marocains ont eu l'âge d'entrer sur le marché du travail. Grâce aux progrès de la scolarisation et l'allongement de la durée des études, environ un quart (87 mille, soit 23,5%) de cette cohorte était scolarisée en moyenne. En revanche, seulement un quart (88 mille, soit 23,5%) de cette cohorte rejoignait effectivement le marché du travail³ en étant considéré comme actif. Par conséquent, près de la moitié de la cohorte, soit 186 000 personnes environ, gonfle chaque année en moyenne sur les deux dernières décennies le groupe des inactifs. Autrement dit, afin d'absorber l'ensemble de la population en âge de travailler non scolarisée, le marché du travail marocain aurait dû créer en moyenne environ 280 000 emplois par an. Seulement 90 000 ont été créés, conduisant une part toujours plus importante de la population à l'inactivité.



² Afin de s'aligner sur la méthodologie du Haut-Commissariat au Plan, la population en âge de travailler dans cette étude inclut l'ensemble de la population de plus de 15 ans.

³ Pour éviter le biais statistique lié à la détérioration du marché du travail en 2020, ce chiffre a été calculé sur 19 ans, en arrêtant les données en 2019.

GRAPHIQUE 3 : Décomposition de la population âgée de 15 ans et plus



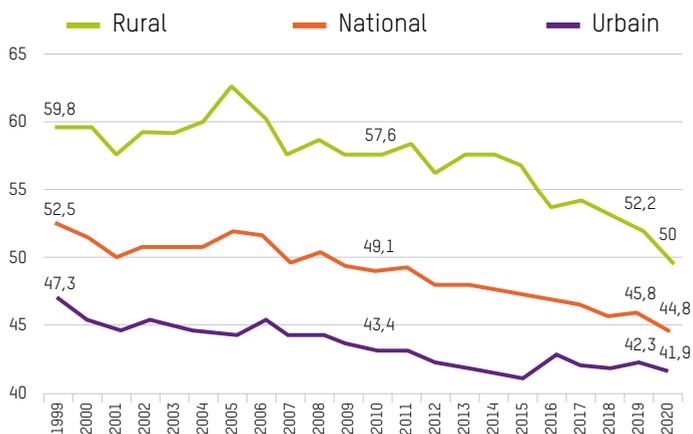
Source : Haut-Commissariat au Plan et calculs d'Oxfam

LE DÉFICIT STRUCTUREL DE CRÉATIONS D'EMPLOIS A POUR CONSÉQUENCE UNE BAISSÉ DE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL.

En effet, faute d'emplois créés, une grande partie de la population ne peut trouver un emploi et se décourage peu à peu dans sa recherche. La tendance est claire: entre 1999 et 2019, le taux d'activité a baissé de 10 points, passant de 55,7% à 46% de la population en âge de travailler. En zone rurale, l'activité est passée de 64,9% à 53,3% de la population en âge de travailler, tandis qu'en zone urbaine

ce ratio a légèrement moins diminué, passant de 48,9% à 42,1%. En d'autres termes, cela signifie qu'actuellement au Maroc, moins de la moitié de la population en âge de travailler est intégrée au marché du travail, soit en emploi ou à la recherche d'un emploi. Ce phénomène a des implications importantes en termes de richesse par habitant, mais également des conséquences sociales fortes, en particulier pour les populations vulnérables et marginalisées.

GRAPHIQUE 4 : Taux d'activité (en % de la population de plus de 15 ans) selon le milieu de résidence



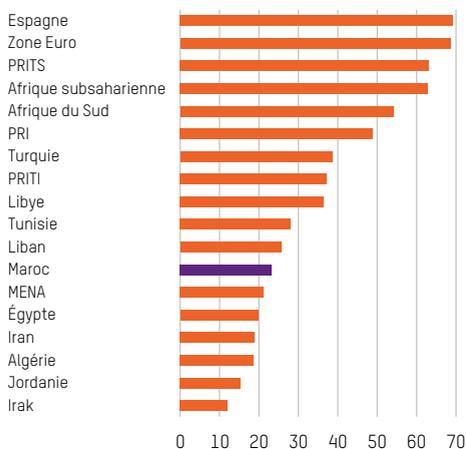
Source : Haut-Commissariat au Plan

LES FEMMES SONT LARGEMENT MARGINALISÉES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.

Le taux d'activité des femmes est près de 50 points inférieur à celui des hommes, dont la participation est en ligne avec celle des économies avancées. En d'autres termes, environ une femme sur cinq seulement (21,5% à fin 2019) participe au marché du travail, contre 71% des hommes. L'écart entre hommes et femmes concernant la participation au marché du travail est relativement constant sur la période, indiquant une marginalisation structurelle des femmes, au-delà de toute considération liée à la conjoncture économique. Par ailleurs, la baisse du taux d'activité au Maroc a été d'ampleur au cours des deux dernières décennies et a touché l'ensemble des catégories de la population. Aussi, le taux d'activité féminin a

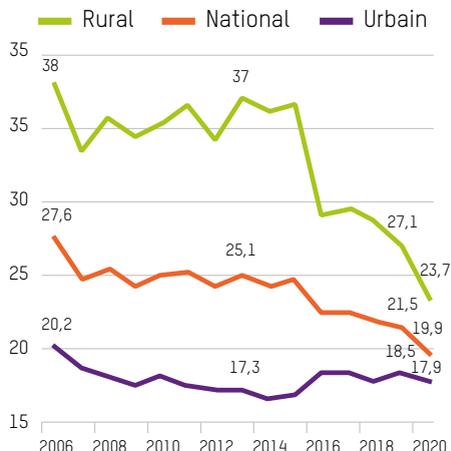
également baissé passant de 30,4% de la population féminine en âge de travailler à 21,5% en 2019. Dans le détail, il est à noter que la problématique de la participation des femmes est plus prégnante en ville, puisque seules 19% des femmes en zone urbaine étaient actives en 2019, contre environ 27% en milieu rural. À titre de comparaison, le taux de participation des femmes marocaines au marché du travail (23%)⁴ est supérieur à celui de l'Algérie (19%), de l'Égypte (20%) ou de la moyenne de la région MENA (21%). En revanche, il est inférieur à celui des femmes en Tunisie (28%), en Turquie (39%) ou de la moyenne des pays à revenu intermédiaire (60%). Les pays d'Afrique subsaharienne (63%) ou l'Union européenne (68%) disposent également de marchés du travail plus inclusifs pour les femmes.

GRAPHIQUE 5 : Taux d'activité féminin (15-64 ans) – comparaison internationale



Source : Banque mondiale (WDI)

GRAPHIQUE 6 : Taux d'activité féminin au Maroc selon le milieu de résidence



Source : Haut-Commissariat au Plan

⁴ Le chiffre utilisé ici diffère des statistiques précédentes car il ne prend en compte que la classe d'âge 15-64 ans.

La conséquence directe de ce retrait massif des femmes du marché du travail est une perte de richesse nationale. En effet, la création de richesse, entendue en termes monétaires et notamment représentée par le PIB, souffre de ce manque de travail féminin. Or, l'amélioration des conditions de vie de la population, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire comme le Maroc, passe par l'augmentation du PIB par tête. Si le déficit de qualité de vie globale lié à la faible participation des femmes au marché du travail est difficile à quantifier, il demeure certain. Au-delà des considérations monétaires, il apparaît également évident que le faible taux d'activité féminin constitue un obstacle à l'égalité femmes-hommes. L'égalité entre les sexes passe notamment par un plus grand équilibre concernant l'allocation du temps, alors que les femmes marocaines consacrent un temps bien plus important que les hommes aux tâches domestiques. Ainsi, en 2012, les femmes consacraient en moyenne 300 minutes par jour aux travaux ménagers et aux soins aux autres membres du ménage, contre 43 minutes pour les hommes. Les femmes sont également pénalisées dans les arbitrages budgétaires réalisés au sein du foyer. En effet, l'homme étant bien souvent le seul à disposer d'un emploi au sein du ménage, son poids dans les décisions a tendance à être prédominant. Ceci est d'autant plus préjudiciable que les arbitrages faits par les femmes ont tendance à favoriser le bien-être à long terme du foyer et l'éducation des enfants.

AU MAROC, LE CHÔMAGE EST UN PHÉNOMÈNE MAJORITAIREMENT URBAIN.

Dans les campagnes, où l'emploi est en grande partie agricole, le chômage est quasiment absent. Il représentait 3,6% de la population active en 2019 et est inférieur à 5% depuis 2000. Un tel niveau de chômage peut être assimilé à du chômage frictionnel, c'est-à-dire au temps de latence entre deux emplois. L'ajustement entre offre et demande se réalise plutôt au travers du taux d'activité. Les individus en zone rurale sont la majeure partie du temps employés ou inactifs, le concept de recherche d'emploi étant relativement abstrait dans les campagnes. Au contraire, les zones urbaines sont touchées par un chômage élevé, qui atteignait 12,6% de la population active en 2019. À noter que le chômage urbain est en recul sur la période puisqu'il représentait 20% de la population active en 2000. Au total, le chômage, bien qu'en repli depuis 2000 (13,6%), demeurerait à un niveau conséquent en 2019 (9%).

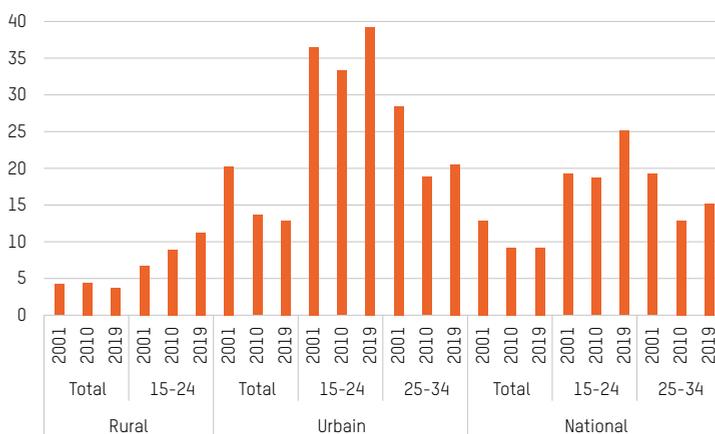


LES JEUNES URBAINS SUBISSENT UN CHÔMAGE MASSIF MALGRÉ L'ALLONGEMENT PROGRESSIF DE LA SCOLARISATION.

Le chômage des jeunes est particulièrement élevé au Maroc, mais hétérogène en fonction du lieu de résidence et du niveau d'éducation. Au sein des 15-24 ans, le taux de chômage concerne près d'un jeune sur 4 (24% en 2019) et suit une tendance haussière ces dernières années. Le chômage des 25-34 ans est également plus élevé que celui du reste de la population puisqu'il touche environ 15% de la

population active de cette classe d'âge. Cependant, alors que le taux de chômage des 15-24 ans en zone rurale (10,8%) est au même niveau que celui de la population dans son ensemble, la situation est bien plus difficile en zone urbaine. En effet, les 15-24 ans résidant en ville sont affectés par un taux de chômage entre 3 et 4 fois plus élevé que la population marocaine (38% en 2019 et jusqu'à 42% en 2017). Parmi les 25-34 ans urbains, près d'un jeune sur 5 est touché par le chômage.

GRAPHIQUE 7 : Taux de chômage (en % de la population active) selon l'âge et le milieu de résidence



Source : Haut-Commissariat au Plan

Ces chiffres alarmants et qui se dégradent sont de surcroît à contre-courant de l'amélioration progressive de l'éducation et de l'allongement de la scolarité. La durée moyenne de scolarisation est en effet passée de 2,2 ans en 1990 à 3,4 ans en 2000 pour atteindre 5,6 ans en 2019. Entre 2000 et 2019, le nombre d'années d'études attendues⁵ est passé de 8,5 à 13,7 ans. Les nouveaux entrants sur le

marché du travail sont donc en moyenne mieux formés que leurs aînés mais font face à des difficultés accrues pour trouver un emploi, à rebours de la promesse initiale liant études et insertion professionnelle. Ainsi, au Maroc, le taux de chômage augmente à mesure que le niveau d'éducation des individus s'élève. Le taux de chômage des non diplômés est ainsi particulièrement faible à 3,1% en 2019 et

⁵ Nombre d'années de scolarité qu'un enfant en âge d'être scolarisé peut s'attendre à recevoir si les tendances actuelles de taux de scolarisation par âge persistent tout au long de la vie de l'enfant.

diminue depuis deux décennies (8% en 1999). Dans le même temps, le taux de chômage des diplômés de niveau moyen⁶ a été divisé par plus de deux, passant de 26,9% en 1999 à 12,4% en 2019, un niveau supérieur à celui de la population générale. Enfin, les diplômés du supérieur⁷ subissent un chômage massif qui atteignait 21,6% en 2019. Plus inquiétant, ce taux de chômage, après avoir diminué entre 1999 (27,6%) et le milieu des années 2010 (18-19%), repart à la hausse ces dernières années.

Les conséquences principales d'une mauvaise intégration des diplômés au sein du marché du travail sont de deux ordres. D'une part, cela révèle une inadéquation profonde entre les emplois créés, la structure de l'économie, et les compétences des travailleurs. Ce décalage est une perte pour la société qui a investi dans la formation de ces individus, et dont l'utilisation des compétences est sous optimale. La productivité du travail apparaît en deçà du niveau qu'elle pourrait atteindre si la force de travail était utilisée à meilleur escient. D'autre part, ce phénomène a des conséquences sociales. Le chômage massif des diplômés peut en effet envoyer un signal négatif aux cohortes devant arbitrer entre la poursuite des études et l'entrée sur le marché du travail. Une partie de la population peut être désincitée à étudier si l'avantage supposé sur le marché du travail qui en découle est moindre.

LES CONSÉQUENCES DE CETTE DIFFICILE INCLUSION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL FONT ÉCHO À LA MARGINALISATION DE LA SOCIÉTÉ D'UNE PART IMPORTANTE DE LA JEUNESSE.

En effet, le Maroc est l'un des pays de la région MENA les plus touchés par le phénomène des NEET⁸, qui rassemble les jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés, qui ne disposent pas d'un emploi et ne sont pas en formation. En 2018, 28% des 15-24 ans étaient considérés comme NEET, soit environ 1,7 million de personnes, en recul relatif par rapport à 2000 (32%). Les femmes sont bien plus touchées que les hommes, puisque 44,1% des femmes de 15-24 ans sont considérées comme NEET, contre 13,3% des hommes. En d'autres termes, sur l'ensemble des jeunes considérés comme NEET, les trois quarts sont des femmes et près de 45% sont des jeunes femmes en zone rurale. Par ailleurs, cette situation tend à persister dans le temps, à renforcer l'immobilité sociale et à engendrer un chômage de long terme. L'exclusion des formes majeures de socialisation, hors des cercles familiaux et amicaux, conduit à la marginalisation progressive des individus de la société, ce qui peut nourrir le désir d'émigration ou une volonté de révolte sociale.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL MAROCAIN SE CARACTÉRISE PAR UNE FORTE PRÉCARITÉ, EN LIEN AVEC LA PRÉPONDÉRANCE DE L'INFORMALITÉ.

Cette dernière regroupe de nombreuses réalités. Ici, elle s'entend

⁷ A partir du baccalauréat.

⁸ Not in education, employment or training

⁶ Inférieur au baccalauréat

comme l'affiliation des travailleurs à un système de sécurité sociale. En 2020, plus de trois actifs employés sur quatre (75,2%) au Maroc ne disposaient pas de couverture sociale liée à leur emploi. Ce chiffre alarmant se contracte néanmoins progressivement puisqu'en 2000 l'informalité concernait près de 87% des actifs

occupés. En ville, la part des emplois informels est de 63% tandis que l'immense majorité des emplois en zone rurale sont informels (92%). En effet, de nombreux emplois agricoles sont réalisés sous le statut d'aides familiales, bien souvent non rémunérés.

La stratégie gouvernementale en matière d'emploi repose principalement sur l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), créée en 2000 pour aider les personnes à la recherche d'un emploi, en les formant et en cherchant à mieux adapter leurs compétences aux attentes du marché du travail. Dans ces domaines, l'ANAPEC a lancé trois programmes :

- « **IDMAJ** » est un programme de subvention salariale à l'employeur (réduction du coût des salaires pour les bénéficiaires) qui permet aux diplômés sans emploi d'acquérir de l'expérience par le biais de stages d'une durée maximale de 24 mois. Ce programme, en place depuis 2011, est complété par deux initiatives visant à encourager la création d'emplois en accordant des subventions supplémentaires aux entreprises qui embauchent des stagiaires sous contrat permanent. Ces subventions prennent soit la forme d'un paiement par l'État des cotisations de sécurité sociale de l'employeur (pour une période de 12 mois), soit la forme de subventions en espèces liées à la formation professionnelle du nouvel employé. Malgré les efforts déployés, les entreprises sont toujours réticentes à participer à ces initiatives contraignantes, car elles sont tenues de proposer des contrats à durée indéterminée, l'aide de l'État n'est pas toujours garantie et les procédures d'obtention des subventions sont longues.
- « **TAEHIL** » cherche à améliorer l'employabilité des jeunes chômeurs par le biais de formations visant à mieux adapter les compétences aux besoins des recruteurs.
- « **MOUKAWALATI** » promeut l'entrepreneuriat et la création d'entreprise par la formation et par l'octroi d'une aide financière (sous forme de prêts pouvant aller jusqu'à 250 000 DH).

Ces programmes ont des résultats en partie positifs, car ils fournissent des services de qualité à leurs bénéficiaires et contribuent à améliorer la recherche et l'obtention d'un emploi. En revanche, ils ne sont pas suffisamment inclusifs et pourraient bénéficier d'une meilleure utilisation et circulation de l'information sur l'offre et la demande de travail.

La vision « ANAPEC 2020 » a été lancée fin 2015 avec des objectifs ambitieux. Il s'agit tout d'abord de développer le réseau d'agences, qui devrait passer de 74 déjà en service à 146 à la fin de 2020. L'accent sera mis sur les jeunes diplômés, avec un focus sur les chômeurs de longue durée, ainsi que sur le monde rural, l'activité féminine, tout en développant des services adaptés aux non-diplômés. Dans le cadre du processus de régionalisation, les initiatives territoriales devraient être mieux prises en compte.

En parallèle, des politiques orientées vers l'emploi sont également mises en œuvre par l'État lui-même ou par l'intermédiaire de l'ANAPEC. **Trois initiatives principales ont été lancées par les différents ministères concernés : la stratégie nationale intégrée pour la jeunesse (SNIJ), la stratégie nationale pour l'emploi (SNE) et la stratégie nationale pour la promotion des microentreprises.** Ces stratégies sont ambitieuses, probablement trop, mais elles ciblent les véritables obstacles du marché du travail marocain.

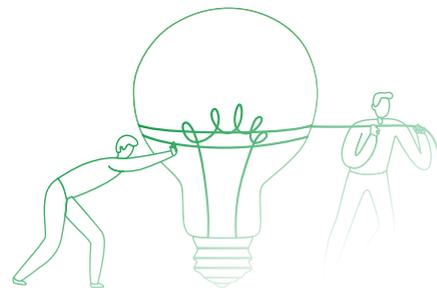
La SNIJ, lancée en 2014, visait à réduire d'un million le nombre de jeunes inactifs entre 2015 et 2020, et de 5 millions d'ici 2030. Il s'agit d'améliorer le système de formation des jeunes, de les rapprocher de l'entreprise, que ce soit par des stages ou par l'alignement de leurs compétences sur les attentes du marché du travail.

La SNE vise à améliorer les différents indicateurs du marché du travail au Maroc, en faisant passer le taux d'emploi de 43,8% en 2013 (42% en 2016) à 46,2% en

2025, en réduisant le taux de chômage à 3,9%, tout en maintenant le taux d'activité à 48%, et en augmentant les gains par la productivité (3,6%). À cet effet, la stratégie consiste à promouvoir la création d'emplois par la mise en place de politiques macroéconomiques et sectorielles (réforme de la rémunération, politique de change appropriée, stratégies sectorielles pro-croissance), améliorer le financement des PME et accompagner les TPE vers la formalité. Il est également prévu de valoriser le capital humain (focus sur les femmes, opportunités d'éducation et de formation), d'améliorer l'efficacité des programmes d'emploi actifs, de renforcer l'intermédiation du marché du travail et de développer le cadre de gouvernance du marché du travail.

La stratégie a pour objectif de promouvoir l'esprit d'entreprise en favorisant le financement des microentreprises.

Étant donné les résultats présentés ci-avant concernant le marché du travail, il apparaît difficile de dégager des succès probants de ces initiatives gouvernementales. Les pistes de réformes proposées par Oxfam pourraient contribuer au débat pour réorienter la politique nationale de l'emploi.



PARTIE 2 :

IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La crise économique liée à l'épidémie de Covid-19 a touché, bien que de façon relativement hétérogène, l'ensemble des pays de la planète. L'économie mondiale est entrée en récession, affectée notamment par la mise à l'arrêt de nombreuses activités économiques, que ce soit en raison des mesures sanitaires de confinement ou de couvre-feu (petit commerce, restauration, agriculture), de la fermeture des frontières (tourisme, commerce international) et de la baisse de la demande mondiale (industrie).

Au Maroc, l'impact de la crise a été particulièrement sévère. Certains secteurs de l'économie ont été mis à l'arrêt pendant de nombreux mois par la mise en place du confinement (BTP, transport, commerce) et la fermeture des frontières (tourisme, hôtellerie, restauration). À cela s'ajoute les effets d'une deuxième année consécutive de sécheresse qui a affecté la production agricole. Au total, le PIB se serait contracté de 7% en 2020.

Afin d'évaluer les conséquences de la crise sanitaire, deux principaux horizons temporels sont pris en compte. Le premier correspond à la première phase des mesures sanitaires mises en place fin mars 2020. Ces mesures, particulièrement strictes, incluaient un confinement

généralisé de la population, la suspension des vols internationaux, l'interdiction des rassemblements publics et la fermeture des écoles, mosquées, universités, restaurants et cafés. L'analyse de cette première période sera réalisée grâce à la comparaison des indicateurs entre le premier et le troisième trimestre 2020, puisque progressivement, entre juin et août 2020, la plupart des activités économiques ont pu reprendre et le pays s'est rouvert partiellement. La deuxième période permet d'appréhender les conséquences de moyen terme de cette crise, qui n'est toujours pas terminée. Il s'agit donc de comparer les indicateurs du marché du travail du premier trimestre de l'année 2021 par rapport au premier trimestre 2020, afin d'éviter les effets saisonniers et de lisser les répercussions de la crise.



Les indicateurs du marché du travail se sont particulièrement dégradés lors de l'année 2020. Au premier semestre de l'année 2020, l'économie marocaine a détruit 790 000 emplois, tandis que sur un an, entre le T1 2020 et le T1 2021, ce sont 200 000 postes qui ont été perdus. Le nombre d'actifs a reculé de 600 000 personnes au premier semestre 2020, tout en restant stable entre le T1 2020 et le T1 2021. Pour rappel, le nombre annuel de personnes en âge de travailler qui devrait intégrer le marché du travail (hors personnes scolarisées) est de 280 000. La stabilité du nombre d'actifs entre 2020 et 2021 implique, de façon purement comptable, que l'ensemble d'une classe d'âge, soit 280 000 personnes donc, a rejoint le groupe des inactifs. Le taux d'activité a ainsi baissé au premier semestre 2020 passant de 46% à 43,5% de la population en âge de travailler. Alors que le taux d'activité des hommes s'est globalement maintenu, avec des disparités entre zone rurale (-2 points) et urbaine (+0,5), celui des femmes s'est contracté de près de 5 points. Seulement 17,8% des femmes marocaines étaient actives au T3 2020. Dans le même temps, le nombre de personnes au chômage a augmenté de 242 000 entre le T1 2020 et le T1 2021 et de 190 000 au premier semestre 2020. Le taux de chômage a augmenté de 2 points, passant de 10,5% de la population active au T1 2020 à 12,5% au T1 2021 (et 12,7% au T3 2020). Cette hausse a touché femmes et hommes de façon relativement homogène. En revanche, le taux de chômage des 15-24 ans s'est

envolé, augmentant de près de 6 points en un an et s'élevant au T1 2021 à 32,5%. L'agriculture (-258 000) et les services (-260 000) ont été les secteurs les plus touchés par les destructions d'emplois au premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019. Sur l'année 2020, l'agriculture (-231 000) et l'industrie (-48 000) ont détruit le plus d'emplois.

Au total, l'impact immédiat de la crise Covid-19 sur le marché du travail marocain est profond et renforce ses faiblesses préexistantes. Les destructions d'emplois, ainsi que les emplois qui n'ont pas été créés, contribuent à l'augmentation de l'inactivité, déjà massive, et du chômage. Par conséquent, et bien que les données soient parcellaires à ce stade, les conditions d'existence de nombreux Marocains devraient en être dégradées. Selon les dernières estimations de la Banque mondiale, le taux de pauvreté⁹ aurait augmenté de



⁹ au seuil de 3,2 USD en parité de pouvoir d'achat.

1,3 point lors de la crise Covid-19, passant de 5,8% de la population en 2019 à 7,1% en 2020. Concrètement, cela signifierait que près de 470 000 Marocains seraient devenus pauvres en 2020.

Par ailleurs, les effets de moyen long terme, s'ils demeurent plus incertains, sont potentiellement nombreux. Les conséquences d'une mauvaise intégration sur le marché du travail pour les jeunes ayant tout juste terminé leurs études se ressentent à long terme. Ils sont en effet plus touchés par des périodes de chômage et leur salaire, même des années après, est amputé. La

cohorte de jeunes arrivant sur le marché du travail a subi de plein fouet la crise Covid-19. Au-delà des effets psychosociaux liés à l'enfermement, la privation de liens sociaux ou de loisirs, ils traineront cette intégration ratée sur le marché du travail pendant de longues années. Quant aux femmes, leur situation dans l'emploi, déjà particulièrement dégradées, pourrait être affectée à plus long terme. Etant donné les difficultés rencontrées pré-crise à trouver en emploi, la chute massive du taux d'activité féminin pendant la crise pourrait éloigner durablement une partie d'entre elles du marché du travail.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

	2000	2019	T1 2020	T3 2020	T1 2021
Population totale	28 283 000	35 587 000	35 952 000	35 952 000	36 313 000
Population en âge de travailler	19 151 454	25 049 052	26 628 261	26 777 011	27 008 791
Actifs	10 212 612	12 082 000	12 249 000	11 648 000	12 289 000
Taux d'activité	54%	45,5%	46%	43,5%	45,5%
Taux d'activité femmes	28,1%	21,4%	22,6%	17,8%	21,2%
Chômeurs	1 403 000	1 107 000	1 292 000	1 482 000	1 534 000
Taux de chômage - national	13,5%	9,2%	10,5%	12,7%	12,5%
Taux de chômage - zone urbaine	20,1%	12,9%	15,1%	16,5%	17,1%
Taux de chômage - 15-24 ans urbain	39,5%	39,2%	41,4%	46,7%	45,6%
Taux de chômage - diplômés supérieur	28,9%	21,6%	23,8%	23,5%	26,2%
Informalité	86,8%	75,8%	75,2%	75,2%	n.d

Source : Haut-Commissariat au Plan

PARTIE 3 :

PISTES DE RÉFORMES POUR UN MARCHÉ DU TRAVAIL PLUS INCLUSIF

Les indicateurs du marché du travail marocain demeurent aujourd'hui alarmants, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. En raison de l'essoufflement du modèle de croissance, le nombre d'emplois créés est insuffisant et l'inactivité augmente. La raréfaction des emplois tend à favoriser le groupe en position dominante dans la société, à savoir les hommes d'âge mûr. *A contrario*, les femmes et les jeunes sont largement exclus du marché du travail. Étant donné la structure productive du pays, l'offre de travail apparaît en décalage avec la formation des nouveaux entrants sur le marché du travail. Les diplômés subissent ainsi un chômage massif. Enfin, la prégnance de l'informalité est telle qu'occuper un emploi n'est pas une condition suffisante pour échapper à la précarité.

FORT DE CES CONSTATS OXFAM PROPOSE PLUSIEURS AXES DE RÉFORMES. Certaines pistes visent à réorienter le modèle de développement du Maroc, lorsque d'autres nécessitent seulement des interventions microéconomiques. De la même façon, l'horizon temporel n'est pas uniforme, certaines actions pouvant être entreprises immédiatement, tandis que d'autres ne peuvent s'entendre qu'à long terme.



Oxfam salue et encourage le chantier de la généralisation de la couverture sociale à l'ensemble des Marocains. Cette réforme doit permettre de pallier l'importance du secteur informel et au nombre trop élevé de travailleurs ne bénéficiant d'aucun système de sécurité sociale. Cette généralisation est donc un moyen d'améliorer les conditions d'existence de la population, en matière de santé en particulier. Cette réforme peut aussi être un moyen d'infléchir les inégalités femmes - hommes. En effet, alors que les discriminations envers les femmes sont particulièrement prégnantes au Maroc, la marginalisation de celles-ci sur le marché du travail vient accroître les inégalités, en rendant plus difficile l'accès aux soins et à la retraite. Découpler l'accès à une couverture sociale de l'occupation d'un emploi est à même de servir l'amélioration des conditions de vie des femmes marocaines.



En parallèle, la formalisation des emplois doit être incitée et favorisée. Le niveau d’informalité sur le marché du travail marocain est inquiétant et a des répercussions négatives sur l’ensemble de la société. D’une part, au niveau individuel, elle entraîne une grande précarité, les individus ne disposant pas de couverture sociale, de mécanismes de retraite ou de droits au chômage. Elle renforce également l’employeur dans une position dominante, notamment en l’absence de contrat de travail formel entre les deux parties. L’emploi n’étant pas régi par le droit du travail, l’employeur peut rompre à sa guise l’accord avec le travailleur, réviser son salaire ou toutes les conditions d’emploi. Le travailleur se trouve donc dans une situation de dépendance absolue par rapport à son employeur, sans possibilité de recours. Une relation qui ressemble à bien des égards à celle d’un seigneur avec ses serfs, bien plus qu’à une relation moderne, respectueuse des droits humains et économiques des deux parties. D’autre part, au niveau global, l’informalité représente une perte fiscale pour l’État, les employeurs comme les travailleurs ne contribuant pas, que ce soit au travers des cotisations sociales et patronales ou de l’impôt sur le revenu, et éventuellement celui sur les sociétés. Or, ces revenus sont essentiels afin de mettre en place un système redistributif, à même de réduire les inégalités, d’investir dans l’éducation, la santé ou encore pour favoriser les secteurs d’avenir potentiellement créateurs d’emplois. Ainsi, le mouvement structurel de formalisation actuellement à l’œuvre doit être accéléré et accompagné par les autorités. Des incitations financières, comme la prise en charge du coût de la formalisation pendant les premières années par exemple, peuvent être proposées aux entreprises. Dans un second temps, des pénalités financières doivent pouvoir contraindre les entreprises récalcitrantes à intégrer le système.



La faible participation des femmes au marché du travail découle à la fois de choix individuels et d’une discrimination marquée. Il apparaît difficile de séparer, d’autonomiser les choix individuels de leur contexte sociétal. En effet, certaines femmes peuvent choisir à titre personnel de ne pas travailler pour se consacrer à l’éducation des enfants et aux tâches domestiques. Pour autant, cette décision intervient dans un contexte bien précis : le rôle de la femme est encore symboliquement rattaché aux activités du foyer ; les possibilités de garde des enfants sont limitées, tout comme le préscolaire, alors que l’école n’est obligatoire qu’à partir de l’âge de 6 ans ; la place de la femme dans l’espace public reste une problématique particulièrement prégnante, rendant les déplacements difficiles alors que les moyens de transports publics sont limités ; les emplois féminins sont majoritairement précaires et moins rémunérés. Aussi, favoriser la participation des femmes au marché du travail requiert d’adopter une approche multifactorielle : intégrer les femmes et le mouvement féministe dans l’élaboration et l’évaluation des politiques de l’emploi ; développer un service public de la garde d’enfants ; aménager les horaires de travail pour rendre compatibles vie professionnelle et vie person-

nelle ; accompagner le changement des mentalités pour rééquilibrer les rôles respectifs des femmes et des hommes dans la société ; inciter à l'embauche des femmes, ce qui peut passer par des mécanismes de discrimination positive, en réduisant le coût pour les employeurs (réduction de cotisations, prise en charge d'une partie du salaire, etc.).



La difficile intégration des jeunes sur le marché du travail découle de plusieurs logiques. D'une part, une partie importante de la jeunesse ne dispose pas de diplômes du secondaire ou d'une formation valorisable auprès d'un employeur. Cette jeunesse, qui a quitté l'école trop tôt, en lien avec les carences du système éducatif marocain, doit pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle de qualité. Cette dernière, construite en coopération avec le secteur privé afin de répondre aux besoins réels des entreprises, pourrait être proposée à l'ensemble des jeunes gratuitement. Améliorer l'employabilité des jeunes est en effet à même de résoudre de nombreux défis sociaux au Maroc : informalité, ressources fiscales, cohésion sociale, inégalités femmes hommes. D'autre part, une frange de la jeunesse marocaine dispose d'une formation post baccalauréat. Les profils sont bien entendu divers au sein de cette catégorie et un effort de granularité doit être fait pour répondre au mieux chômage de masse qui les touche. Dans le détail, certaines mesures pourraient être impulsées : améliorer la qualité des formations post bac, notamment en les rapprochant des besoins du secteur privé, et en multipliant par exemple les stages rémunérés ; investir dans les secteurs d'activité pour lesquels le Maroc dispose d'ores et déjà d'une main d'œuvre qualifiée ; instaurer des abattements fiscaux pour les entreprises pour l'embauche de jeunes en CDI ; proposer des mécanismes de formation professionnelle permettant une spécialisation des compétences ; améliorer le système éducatif marocain et le faire rejoindre les standards internationaux.



Le Maroc dispose d'une longue histoire entrepreneuriale. Aujourd'hui, elle combine des secteurs neufs et modernes, tels que l'écologie et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, avec des secteurs traditionnels : le textile, le tourisme, l'artisanat ou l'agriculture. Plusieurs de ces secteurs existants ou à venir pourraient être combinés pour représenter l'avenir du pays. Ainsi, promouvoir le tourisme écologique, l'économie bleue, les liens entre artisanat traditionnel et l'industrie de la mode, peuvent à terme constituer des sources d'emplois importantes pour le pays. Pour ce faire, les autorités doivent mettre en place les conditions initiales, à savoir créer un écosystème favorable au développement de ces nouveaux secteurs : favoriser l'entrepreneuriat et le promouvoir dans les mentalités comme un axe de développement ; inciter l'emploi dans les secteurs innovateurs notamment par des moyens fiscaux ; développer l'accès au financement pour les entrepreneurs, que ce soit par le biais des banques ou du marché des capitaux ; accompagner les jeunes dans leur démarche en multipliant les initiatives de mentorat, les incubateurs ou pépinières d'entreprises.



Une problématique sociale ne peut être résolue sans une connaissance fine de son ampleur, de ses ressorts et de ses conséquences. Aussi, le fonctionnement du marché du travail marocain ne pourra être amélioré sans une plus grande disponibilité et transparence des données de la part de l'ensemble des acteurs producteurs à savoir principalement le Haut-Commissariat au Plan, la Caisse nationale de sécurité sociale, l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail et le Ministère de l'économie et des finances. Si une amélioration progressive est à noter, la plupart des données permettant d'établir un diagnostic complet des insuffisances du marché du travail sont disponibles sous des formats inutilisables pour les chercheurs, et seulement en croisant les séries choisies par les organismes concernés. Ainsi, à titre d'exemple, connaître le taux de chômage ou d'activité des jeunes diplômés d'une formation professionnelle en particulier ou de telle ou telle filière universitaire n'est pas possible. Dans ce cadre, il apparaît impossible de tenter de résoudre une problématique qui n'est pas mesurée et seulement abordée à partir du ressenti des interlocuteurs. Cacher un phénomène social en évitant de le mesurer ou de divulguer sa réalité n'a jamais permis de le faire disparaître. Au contraire, il peut uniquement contribuer à son enkystement progressif. Il est désormais nécessaire qu'un réel service public de la donnée soit mis en place concernant le marché du travail. L'activation de l'article 17 de la loi sur l'accès à l'information serait une première étape. Il faudrait ensuite inciter à un dialogue national pour l'améliorer et l'amender. L'ensemble des données doit être disponible en ligne, de façon transparente, accessible librement par des chercheurs.



Plus globalement, le Maroc doit orienter son modèle de croissance afin de construire un développement plus inclusif, visant à réduire les inégalités et améliorer durablement le bien-être de sa population. Le marché du travail n'est qu'une composante de l'économie et n'est pas autonome des autres dynamiques. Le choix réalisé par les autorités de l'industrialisation progressive du pays a des conséquences directes sur le marché du travail. Grâce notamment aux fonds publics utilisés, des emplois par milliers ont été créés, en particulier dans l'automobile et l'aéronautique. La portée de ce document n'est pas de remettre en cause ce choix. Il s'agit juste de souligner le fait que des choix politiques ont conduit à ces créations et donc de mettre en avant l'importance de ces orientations. Aussi, construire le marché du travail de demain revient à déterminer les secteurs d'activité d'avenir à même d'absorber la main d'œuvre en devenir.